# CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du jeudi 03 juin 2021, à 18 H 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire; Ludovic BOUZON, Gilles FAVRE, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Adjoints; Béatrice MONTORO, Yoann FALABREGUE à partir de la délibération n°DEL2021-06-033, Stéphanie ROCCATI, Jérémy BERTEAUX, Gwendoline MILET, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

<u>Absents représentés</u>: Christine MARTIN par Béatrice MONTORO, Éric VALMAS par Ludovic BOUZON. <u>Absents excusés</u>: Yoann FALABREGUE jusqu'à la délibération n°DEL2021-06-032, Carole PERRIER, Aurélie BERNASCONI.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

## Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

ONF: Procès-verbal de délimitation et de bornage amiable de parcelles boisées

### **Délibérations**

- ❖ Accepte les termes de la convention entre DYNACITE et la commune fixant les conditions d'intervention des services municipaux sur les parties extérieures en terme de déneigement de la propriété de DYNACITE au 56/58 impasse de la Poudrière et passage du Pelan à Champfromier pour une durée de 12 mois à compter du 01 janvier 2021.
- ❖ Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUiH arrêté; en soumettant toutefois les observations suivantes :
  - Règlement:
    - A l'Article 2-4-2 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : Les constructions et installations peuvent être implantées jusqu'en limite séparative dans les cas suivants :

(A ajouter) Si la parcelle voisine à la limite séparative concernée par la nouvelle construction ou extension se trouve en zone N ou A

# • Zonage:

- ➤ Demande de modification de zonage route de Monnetier entre le carrefour de la route des Burgondes et le chemin Côte de la Pierre, conservation d'une bande de 30 m de large en zone URP et non en zone A. (voir annexe 1);
- ➤ Pointe sud-ouest en périphérie du lotissement du Niezelet : passage en zone N d'une surface triangulaire d'environ 170 m² (voir annexe 2) ;
- Parcelle 257: maintien en zone N d'environ 500 m² au sud-ouest (voir annexe 2).
- OAP :
  - > OAP Grelonnier : A renommer en OAP Le Pralon comme initialement prévu.
- ❖ Approuve l'intégralité du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CCPB du 18 mars 2021.
- \* Refuse le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

- ❖ Autorise M. le Maire à présenter une nouvelle demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité l'ERP Mairie-Ecole et salle des fêtes ; demande optimisée programmée sur 6 années.
- ❖ Approuve les modifications budgétaires suivantes sur le budget général :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-54 Bât Mairie-Ecole	20 000,00 €	
D 21568-56 Voirie		20 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles	20 000,00 €	20 000,00 €

Décide de recourir à un emprunt de 200 000 € afin de financer les investissements comme voté au budget primitif 2021 et de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre Est :

Montant: 200 000 €
Durée: 15 ans
Taux fixe: 0,70 %

- Fréquence de remboursement trimestrielle

Site ancienne scierie :

Accepte les termes du protocole d'accord entre M. Jean-Louis DUCRET et la commune fixant les modalités de règlement des conséquences de l'incendie de la scierie DUCRET en 2013 dans sa version finale.

Autorise M. le Maire à entreprendre les travaux de sécurisation d'accès au site.

Décide l'acquisition des parcelles de M. Jean-Louis DUCRET, cadastrées section AB n°526 de 592 m² et section AB n°235 de 1 838 m² pour un montant total de 25 000 €,

Dit que les frais occasionnés par cette acquisition seront à la charge de la Commune.

- ❖ Accepte le contrat d'honoraires présenté par le bureau d'architecte Atelier B relatif à la maîtrise d'ouvrage du projet de mise en accessibilité PMR du bâtiment mairie-école mentionnant une rémunération de l'architecte à 11 % du coût prévisionnel établie à l'issue des études APD.
- ❖ Accepte le contrat d'honoraires présenté par le bureau d'architecte Atelier B relatif à la maîtrise d'ouvrage du projet de mise en accessibilité PMR du bâtiment salle des fêtes mentionnant une rémunération de l'architecte à 11 % du coût prévisionnel établie à l'issue des études APD.
- Accepte la cession d'une portion de terrain de 158 m² au lieu-dit Le Niezelet (projet de découpage cadastral du cabinet CITERRA) à M. Samuel BARBIERI et Mme Fanny PROST pour 2 500 €.

### Commission administration financière

Remboursement d'une partie du prêt du Budget du lotissement du Niezelet suite à vente d'un deuxième terrain (vente devant intervenir le 08/06/21).

### Commission administration technique

- Travaux réalisés :
  - o Travaux réseau d'eau bâtiment mairie par l'entreprise LANCIA;
  - o Modification partielle MAM par agents techniques et la société TECH'ELEC;
  - o Fossé lotissement du Niezelet par agent technique ;
  - Contrôle conformité électricité APAVE locaux commerciaux ;
  - o Elagage des chemins par la société AGRI-DEFIS ;
  - o Mise en place d'une vanne pour faciliter l'entretien du régulateur de pression passage du Pelan ;
  - o Reprise enrobés rue de l'église par SER SEMINE (proximité propriété DEVAUD) ;
  - O Nettoyage de la cuve fioul à l'agence postale par la société AGD ASSAINISSEMENT ;
  - O Changement porte intérieure à l'agence postale communale par la société LA PETITE LUCARNE.

#### ❖ Travaux en cours :

- Mise en conformité électrique suite à contrôle APAVE du bâtiment mairie-école et de la salle des fêtes par la société TECH'ELEC;
- o Reprise mur de soutènement rue de la Fruitière par l'entreprise GALLIA (diffusion photos chantier).

### Travaux à prévoir :

- O Réfection lavoir de Monnetier fin juin ;
- O Point à temps voirie par la société COLAS;
- O Elagage sous lignes téléphones pour mise en place poteaux fibre ;
- O Phase 1 de défense incendie de Communal avec travaux intérieurs du réservoir par l'entreprise FAMY en coordination avec la Régie des Eaux ;
- O Reprise enrobés rue de la Fruitière (proximité propriété MANET);
- O Aménagement piste forestière Chemin du Pas du Bœuf par M. Pierre VITALI;
- O Rebouchage trous sur Chemin de la Combe Jean par agents techniques.

Travaux mur de soutènement rue de la fruitière : problème passage du camion de ramassage des ordures ménagères vu avec la CCPB. Un conteneur collectif a été mis en place au croisement de la rue de la Fruitière et de l'impasse de la Platière.

La vérification de conformité électrique ainsi que les travaux de mise en conformité des locaux commerciaux communaux sont à la charge de la commune pour cette visite initiale.

# **Commission administration civile**

- Organisation cantine:
  - o Adhésion plateforme ROPACH : pas de retour négatif des familles utilisatrices ;
  - o Le poste de renfort (1h45 par jour) est toujours à pourvoir ;
- ❖ Fête du village 2021 :
  - o Feu d'artifice : selon les évolutions de la situation et des règles sanitaires ;
  - o Après concertation les associations du village n'ont pas souhaité organiser la fête cette année ;
  - o Les commerçants du village (Bar de la Fontaine, Boucherie CHAPUIS, Boulangerie PONSARD, Epicerie Vival) organisent la fête en partenariat avec la Municipalité :
    - Fête foraine ;
    - Petite restauration ;
    - Repas ;
    - Feu d'artifice.
- Nettoyage de printemps :
  - O Pour l'année prochaine, prévoir panneau à l'entrée du village pour une meilleure communication ;

### **Commission administration urbanisme**

- ❖ PLUiH (Plan Local Urbanisme Intercommunal et Habitat):
  - Dossier consultable sur le site de la CCPB ou en mairie

## - Dossiers d'Urbanisme

- Permis de construire déposés (en cours d'instruction) :
  - Monsieur Jean COUDURIER : Abris voiture, parcelle cadastrée AC 198, Route de Monnetier ;
  - Monsieur Cyril DUCRET : Garage avec préau, parcelle cadastrée AB 385, 267 et AC 173 et 174, Rue Neuve ;
  - <u>Madame Sabrina CASIMIRIUS</u>: Maison individuelle, parcelle cadastrée D 1612, Lotissement du Niezelet;
  - <u>Monsieur Emmanuel FRANCISCO et Madame Coralie KOLODZYNSKI</u>: Maison individuelle, parcelle cadastrée D 1609, Lotissement du Niezelet.

- Déclaration préalable :
  - <u>Monsieur Pierre VITALI</u> : Agrandissement ouverture, parcelle cadastrée AB 108, route des Burgondes ;
  - <u>Madame Pascale MARCHON</u>: Agrandissement fenêtre, parcelle cadastrée C 1471, Rue du Lapidaire;
  - <u>Monsieur Stéphane MORELE</u> : Abris de jardin, parcelle cadastrée C 1405, Chemin du Poisey :
  - <u>Madame Valérie GAILLARD</u> : Division parcellaire, parcelle cadastrée AC 282, rue de la Fruitière.

### **Sujets et informations divers :**

- ❖ Site ancienne scierie : protocole signé le 31 mai 2021.
- Appel des tableaux de tenue des bureaux de vote pour les 20 et 27 juin.
- ❖ Achat défibrillateur pour le bâtiment mairie.
- Possibilité d'acquisition de parcelles forestières : une expertise par un technicien ONF a été demandée.
- ❖ Bilan action de la Police Municipale Intercommunale lors d'une réunion le 19 mai.
- ❖ Voie du Tram : Demande de l'association Champfromier 2000 de prolongement du garde-corps bordant la voie. Un devis d'EIJA est en attente.
- ❖ Installation d'un banc au point de vue des Avalanches en accord avec l'Office du tourisme ?
- Sentier menant Sous Roche: Etude pour réfection et sécurisation avec l'association Champfromier 2000.
- Suite à la récente cession de fonds de commerce et signature d'un nouveau bail, la réouverture du salon de coiffure est prévue pour le mardi 08 juin 2021.
- ❖ Visite de la commission de sécurité à la salle des fêtes le 15 juin 2021.
- ❖ Bulletin communal en cours d'achèvement (aperçu de la charte graphique et du nouveau logo imaginé par M. Ludovic BORLINI, graphiste).
- Conseil d'école le 17 juin à 18h30. La municipalité sera représentée par Carole, Gwendoline et Charles.
- Création d'une sous-commission « scierie ».
- \* Recherche de bénévoles au centre de vaccination de Valserhône jusqu'au 06/08.

Séance levée à 21h35